

AR PREFECTURE

024-200041168-20171019-201799-DE
Regu le 08/11/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE L'HOMME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2017 - 99

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 39 Votants : 44

Présents : ARCHAMBEAU Guillaume, ARNAUD Alain, AUTEFORT Jean François, BAUDRY Josette, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DELMAS Roland, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, FIEVET Annie, GAUTHIER Florence, GEOFFROID Vincent, GOURDON Patrick, HERVE Jean-Claude, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, RAYNAL GISSON Brigitte, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROYE Bernard, SIMON Jean Paul, TALET Michel, TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian, THOUREL Franck, THUILLIER Claude.

Absents, Excusés : CARBONNIERE Jacques, DEZENCLOS Gérard, LABROUSSE Gérard, MARZIN Ludovic, MONTIEL Michel, PORTE Christian, REVOLTE Alain, RICHARD Serge, ROUVES Christian,

Pouvoirs : CARBONNIERE Jacques à BAUDRY Josette, LABROUSSE Gérard à Jean-Paul SIMON, MARZIN Ludovic à MATHIEU Laurent, REVOLTE Alain à PIQUES Maryvonne, MONTIEL Michel à MONTORIOL Jean.

Secrétaire de séance : Nathalie MANET-CARBONNIERE

Objet : Périmètre du PLU Intercommunal

Monsieur Le Président rappelle que le PLUi a été prescrit par délibération 2014-162 en date du 04 décembre 2014.

Il précise que par arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 (Pref/DDI/206/0179) le périmètre de la communauté de communes vallée de l'Homme a été étendu aux communes d'Audrix et de Limeuil.

Dès le démarrage des travaux sur le PLUi les communes d'Audrix et de Limeuil ont été associées, les élus ont été intégrés au comité de pilotage.

Le cahier des charges pour le choix du bureau d'études a été rédigé en anticipant cette extension. Le diagnostic et le PAAD ont été réalisés sur le périmètre des 28 communes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'étendre le périmètre du PLU Intercommunal au périmètre actuel de la communauté de communes Vallée de l'Homme, à savoir les 28 communes dont Limeuil et Audrix.

Fait à Plazac, le 19 octobre 2017
Le Président, Philippe LAGARDE